Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

ETATS-UNIS – Décision de justice : pas de PGM dans les zones protégées

Par Eric MEUNIER

Publié le 31/05/2009, modifié le 09/07/2026

Pour le juge fédéral de l'Etat du Delaware, Gregory Sleet, l'Agence états-unienne pour la pêche et la vie sauvage (AFW) n'aurait pas dû autoriser les cultures de PGM dans les zones nationales protégées. Il a donc ordonné leur interdiction tant que des études d'impact environnemental n'auront pas été conduites et analysées [1]. Car le juge note qu'aucune étude n'a été conduite avant autorisation pour déterminer la compatibilité entre les cultures de PGM, en l'occurrence soja et maïs, et la conservation des espèces et la protection de leurs habitats dans le parc national de Prime Hook. Cet avis a été rendu dans le cadre d'une procédure initiée par la société Audubon du Delaware, le Centre de Sécurité Alimentaire (Center for Food Safety) et l'association des Salariés du Public en faveur d'une Responsabilité Environnementale (Public Employees for Environmental Responsibility) qui contestaient les autorisations données par l'AFW à des agriculteurs de cultiver des PGM dans le parc de Prime Hook. Du côté de l'AFW, Tony Leger explique que l'Agence a d'ores et déjà fait procéder à l'arrêt des cultures concernées car « nous ne pouvons pas être en désaccord avec les plaignants sur le fait que nous aurions dû conduire une meilleure évaluation », du moins pour ce qui relève de la région dont il a la charge, à savoir le Nord-est des Etats-Unis. Pour les autres régions, l'association des Salariés du Public en faveur d'une Responsabilité Environnementale a expliqué que des dizaines d'hectares étaient cultivés avec du soja et du maïs GM dans le parc national Big Muddy du Missouri, et huit cents hectares le sont dans le parc national Crab Orchard dans l'Illinois. Ce n'est pas la première fois que la justice constate le laxisme de l'administration états-unienne dans la conduite d'études d'impacts des cultures GM avant autorisation. En 2007, le Ministère de l'agriculture s'était vu reprendre par trois fois : pour une autorisation commerciale de culture de luzerne GM en l'absence d'étude d'impacts environnementaux ; pour des évaluations d'un agrostide GM (plante fourragère) incomplètes ; et pour des essais de maïs et de canne à sucre GM à Hawaï, autorisés sans évaluation correcte de l'impact sur les espèces menacées [2].

[1] http://www.organicconsumers.org/art...

[2] cf. Inf'OGM n°84, mars 2007 ETATS-UNIS – Par trois fois, le ministère de l'Agriculture est jugé "cavalier" dans ses évaluations

Adresse de cet article : https://infogm.org/etats-unis-decision-de-justice-pas-de-pgm-dans-les-zones-protegees/